

Commentaire – Berne, le 27 juillet 2026

Plafonnement de la prestation médicale : la FMH se félicite du nouveau débat lors d'une Assemblée extraordinaire des délégués

Le concept élaboré par les partenaires tarifaires concernant le plafonnement de la prestation médicale suscite de vives inquiétudes au sein du corps médical. Le TARDOC n'étant en vigueur que depuis le 1^{er} janvier 2026, les données de facturation nécessaires à une évaluation ne sont disponibles que depuis la mi-juillet, et les logiciels de facturation doivent encore être adaptés afin que les sociétés de discipline médicale et les cabinets médicaux puissent évaluer précisément leur situation. Cela devrait être possible au mois d'août. Par ailleurs, de nombreux commentaires, prises de position et allégations qui ne correspondent pas à la réalité circulent dans les médias et surtout sur les réseaux sociaux, alimentant encore l'inquiétude des médecins voire les craintes pour leur avenir professionnel.

La FMH se félicite donc que l'Assemblée des délégués, l'organe compétent pour les décisions tarifaires, se penche de manière approfondie sur la situation afin de pouvoir communiquer une position consolidée au corps médical et d'apporter des éclaircissements.

Informations complémentaires

La FMH continue de prendre régulièrement position sur les questions importantes et publie ses prises de position sous forme de FAQ sur son site internet : [Plafonnement de la prestation médicale dans le TARDOC | TARDOC et forfaits ambulatoires](#).

Renseignements

Politique & communication, tél. 031 359 11 50, kommunikation@fmh.ch

Fédération des médecins suisses (FMH)

La FMH est l'association professionnelle des médecins suisses. Elle représente plus de 46 000 membres et fédère près de 90 organisations médicales. Elle s'engage pour un système de santé de haute qualité, efficace et accessible à toutes et tous, qui offre des conditions de travail attrayantes et met l'accent sur le bénéfice pour les patientes, les patients et la population.